## REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE D'OLIVESE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EFECTURE

## **DELIBERATION N° 13/2016**

Séance du 28 mai 2016



## OBJET: ACQUISITION DE PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE LOCALE D'EPARGNE.

Nombre de membres : **9** Afférents au conseil : **9** 

En exercice: 9

Date de la convocation : 20/05/2016

Date d'affichage :

20/05/2016

Ayant délibéré : 7

Votés Pour : 7

Votés Contre : 0

Abstentions: 0

L'an deux mil seize, le vingt-huit mai à dix heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUISQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
M. BRUNETTI Alain	
Mme OBENAUS née DURAND Isabelle	Etaient absents
M. MARTINO Enzo	M. MANTESE Jean-François
	M. POLI Pierre-Antoine

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal l'intérêt pour la Commune de souscrire des parts sociales de la Société Locale d'Epargne détentrice de parts de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse. La Caisse d'Epargne est un partenaire financier de la Commune (prêts, ligne de trésorerie) et à ce titre, il parait naturel de poursuivre la collaboration en procédant à l'acquisition de parts sociales en quantité limitée.

Monsieur le Maire propose de souscrire cinquante parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros, soit mille (1 000) euros de parts sociales. Celles-ci seront inscrites sur un compte nominatif tenu par l'émetteur et ouvert à la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse. La dépense en résultant sera imputée au budget, aux chapitre et articles prévus à cet effet.

Après avoir ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de souscrire cinquante (50) parts sociales de la Société Locale d'Epargne détentrice de parts sociales de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse pour un montant de mille (1 000) euros de parts sociales auprès de la Société Locale d'Epargne.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin de souscription correspondant avec le représentant de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse agissant au nom et pour le compte de la Société Locale d'Epargne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE, Le 01 juin 2016

Le Maire

Jean-Luc MILLO

THE D'S

